



HAUTE-CORRÈZE
COMMUNAUTÉ

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

RAPPORT DE PRESENTATION CRITERES DE SUIVI

Pièce 1.9

Tampon de la communauté de communes	Tampon de la Préfecture

PRESCRIPTION DE L'ELABORATION

30 mars 2017

DEBAT SUR LE PADD

23 janvier 2020

ARRET DU PROJET

9 décembre 2021

ENQUETE PUBLIQUE

Du 30 mai au 1^{er} juillet 2022

APPROBATION

URBADOC

Tony PERRONE
56, avenue des Minimes
31200 TOULOUSE
Tél. : 05 34 42 02 91
contact@be-urbadoc.fr

SOMMAIRE

PREAMBULE	5
LES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI DU PLUI.....	7
CHAPITRE I : APPUYER LE DEVELOPPEMENT SUR L'ARMATURE TERRITORIALE	8
FICHE ACTION 1 : AFFIRMER L'ARMATURE TERRITORIALE	9
FICHE ACTION 2 : UN PROJET D'HABITAT AMBITIEUX POUR MAINTENIR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE	10
CHAPITRE II : EQUIPER LE TERRITOIRE, MISER SUR L'EFFICIENCE DES RESEAUX ET LA COMPLEMENTARITE DE L'OFFRE.....	12
FICHE ACTION 3 : PREFERER UNE OFFRE COMMERCIALE ET D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE.....	13
FICHE ACTION 4 : CONJUGUER DEVELOPPEMENT URBAIN ET CAPACITE DES RESEAUX ET DES MILIEUX	14
FICHE ACTION 5 : LES MOBILITES DE DEMAIN AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE.....	15
CHAPITRE III : VALORISER L'ECONOMIE LOCALE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	16
FICHE ACTION 6 : ASSURER ET VALORISER LES VOCATIONS ECONOMIQUES	17
FICHE ACTION 7 : CONFORTER LE RÔLE ECONOMIQUE ET PAYSAGER DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIERE BOIS	19
FICHE ACTION 8 : ASSURER LA COMPETITIVITE DU SECTEUR SECONDAIRE	21
FICHE ACTION 9 : METTRE EN VALEUR LES ATOUTS DU SITE ET ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE	23
CHAPITRE IV : L'ENVIRONNEMENT, FONDATEUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE.....	24
FICHE ACTION 10 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE, ATOUTS MAJEURS DE LA QUALITE DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE	25
FICHE ACTION 11 : PRESERVER LA BIODIVERSITE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE	27

PREAMBULE

TABLEAU DE BORD

Illustration 1 : Indicateurs et modalités de suivi ; UrbaDoc ; 2021

Orientation et Objectif :			
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur	Mode de calcul	Mode de représentation
Niveau de hiérarchie de l'indicateur	Numéro d'indicateur et son titre	Mode de calcul attendu	Mode de représentation attendu (graphique, carte...)
Source de données	Périodicité et point de départ	Commentaires	
Donnée(s) servant de base à l'évaluation	Point de départ de l'évaluation et périodicité d'évaluation	Commentaires éventuels	

Illustration 2 : Les articles qui régissent l'évolution des PLU ; Légifrance ; UrbaDoc ; 2021

Article L.153-31 :

Le plan local d'urbanisme est révisé lorsque l'établissement public de coopération intercommunale ou la commune décide :

- 1° Soit de changer les orientations définies par le projet d'aménagement et de développement durables ;
- 2° Soit de réduire un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle et forestière ;
- 3° Soit de réduire une protection édictée en raison des risques de nuisance, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels, ou d'une évolution de nature à induire de graves risques de nuisance.
- 4° Soit d'ouvrir à l'urbanisation une zone à urbaniser qui, dans les six ans suivant sa création, n'a pas été ouverte à l'urbanisation ou n'a pas fait l'objet d'acquisitions foncières significatives de la part de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, directement ou par l'intermédiaire d'un opérateur foncier.
- 5° Soit de créer des orientations d'aménagement et de programmation de secteur d'aménagement valant création d'une zone d'aménagement concerté.

Article L.153-38 :

Lorsque le projet de modification porte sur l'ouverture à l'urbanisation d'une zone, une délibération motivée de l'organe délibérant de l'établissement public compétent ou du conseil municipal justifie l'utilité de cette ouverture au regard des capacités d'urbanisation encore inexploitées dans les zones déjà urbanisées et la faisabilité opérationnelle d'un projet dans ces zones.

Article L.153-41 :

Le projet de modification est soumis à enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre Ier du code de l'environnement par le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou le maire lorsqu'il a pour effet :

- 1° Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de constructions, résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- 2° Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- 3° Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- 4° Soit d'appliquer l'article L. 131-9 du présent code.

Article L.153-42 :

Lorsque la modification d'un plan local d'urbanisme intercommunal ne concerne que certaines communes, l'enquête publique peut n'être organisée que sur le territoire de ces communes.

Article L.153-45 :

La modification peut être effectuée selon une procédure simplifiée :

- 1° Dans les cas autres que ceux mentionnés à l'article L. 153-41 ;
- 2° Dans les cas de majoration des droits à construire prévus à l'article L. 151-28 ;
- 3° Dans le cas où elle a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

Cette procédure peut être à l'initiative soit du président de l'établissement public de coopération intercommunale ou du maire d'une commune membre de cet établissement public si la modification ne concerne que le territoire de cette commune, soit du maire dans les autres cas.

LES CRITERES, INDICATEURS ET MODALITES DE SUIVI DU PLUI

1. L'ARTICLE L.153-27 DU CODE DE L'URBANISME

Six ans au plus après la délibération portant approbation du plan local d'urbanisme, ou la dernière délibération portant révision complète de ce plan, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou le conseil municipal procède à une analyse des résultats de l'application du plan, au regard des objectifs visés à l'article L. 101-2 et, le cas échéant, aux articles L. 1214-1 et L. 1214-2 du code des transports.

L'analyse des résultats porte également, le cas échéant, sur les unités touristiques nouvelles mentionnées à l'article L. 122-16 du présent code.

L'analyse des résultats donne lieu à une délibération de ce même organe délibérant ou du conseil municipal sur l'opportunité de réviser ce plan.

L'analyse des résultats peut inclure le rapport relatif à l'artificialisation des sols mentionné à l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans ce cas, la délibération prévue au troisième alinéa du présent article vaut débat et vote au titre du troisième alinéa de l'article L. 2231-1 du code général des collectivités territoriales. Dans les communes mentionnées au même article L. 121-22-1, cet avis porte sur l'opportunité de réviser ou de modifier ce plan.

2. CE QU'IL FAUT EN RETENIR

Le SCOT a fixé des orientations et objectifs de développement précis au territoire. L'échéance d'atteinte est lointaine, 2035. Ainsi, le code prévoit la mise en place d'indicateurs et critères de suivi permettant périodiquement de vérifier la mise en œuvre concrète du projet. Le présent document est donc l'élément essentiel de la durée de vie du document, lequel, sans analyse des résultats d'application au moins 6 ans après l'approbation, deviendrait caduc.

Les résultats de l'évaluation conditionnent la poursuite du projet. A l'issue, le PLUI est poursuivi sans modification ou révisé.

3. MODALITES DE LECTURE ET DE PRISE EN COMPTE

Le présent document fait le choix de définir les critères, indicateurs et modalités de suivi en suivant le plan du Projet d'Aménagement et de Développement Durables, lui-même issu du Document d'Orientation et d'Objectifs du SCOT.

Ainsi la trame suivante est proposée par le document : Chapitre ; Fiche action ; Axe de développement.

Pour les axes de développement retenus comme élément d'évaluation, le tableau suivant est proposé :

- Axe de développement ;
- Hiérarchie de l'indicateur selon deux niveaux descendants, stratégique et complémentaire ;
- Libeller de l'indicateur ;
- Mode de calcul ;
- Mode de représentation ;
- Sources de données ;
- Périodicité de mise à jour et point de départ de l'évaluation ;
- Commentaires éventuels.

4. AVERTISSEMENT

Les articles du code de l'urbanisme auxquels le présent document fait référence sont ceux en vigueur au 25 août 2021 issus de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021.

CHAPITRE I : APPUYER LE DEVELOPPEMENT SUR L'ARMATURE TERRITORIALE

FICHE ACTION 1 : AFFIRMER L'ARMATURE TERRITORIALE

Axe 1 : Enrayer la décroissance démographique				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	1	Valider les logiques de développement 1999/2013	Évolution démographique et de l'habitat par commune	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
INSEE	2013 6 ans		La carte devra mettre en évidence les dynamiques de construction et de la démographie sur la période 2013 – 2025. Il est attendu une évolution unitaire et par ratio à l'échelle communale, intercommunale et par bassin de vie. L'évaluation doit permettre de noter la poursuite ou non des dynamiques les plus importantes. En fonction des résultats, le projet pourrait évoluer sur le volet habitat et être rééquilibrer.	
Axe 2 : Affirmer l'armature territoriale				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	2	Valider les conditions d'accueil de population entre les pôles et le maillage territorial	Évolution démographique et de l'habitat par commune	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
INSEE	2013 6 ans ou à chaque modification ou révision du PLUI		Il s'agit ici de s'assurer que l'ensemble des communes du territoire aura la possibilité de s'inscrire dans une dynamique démographique et de construction positive au regard de la définition du PLUI. L'atteinte des objectifs de rééquilibrage entre pôles et maillage villageois devra être particulièrement surveillé.	
Axe 3 : Vers un rétablissement de l'image et de la centralité				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	3	Maintenir le poids démographique des pôles	Évolution démographique, de l'habitat, du nombre d'emploi, du taux de concentration d'emploi et du nombre de commerces et services par commune	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
INSEE	2013 6 ans		L'objectif est ici de vérifier que les pôles continuent de fournir emplois et services aux habitants du maillage territorial et des communes extérieures. La première évaluation aura lieu en 2028 sur la période 2013-2028.	

FICHE ACTION 2 : UN PROJET D'HABITAT AMBITIEUX POUR MAINTENIR LA DYNAMIQUE TERRITORIALE

Axe 1 : Produire un nombre de logements suffisant				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	4	Un besoin de 2700 logements induit par l'accueil de nouveaux habitants et par l'évolution de la taille des ménages	Comparaison entre la taille des ménages de 2013 et celle de la date échéance.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
INSEE	Taille des ménages et nombre de logements en 2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. L'objectif est de valider le besoin en résidence principale scénarisé principalement sur la baisse au fil de l'eau de la taille des ménages. Le PLUI pourrait être revu selon les conclusions.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	5	Maintenir le taux de résidences secondaires	Calcul du nombre unitaire de résidences secondaires et du poids de la catégorie dans les statuts d'occupation du parc de logements.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
INSEE	Nombre de résidences secondaires en 2013 et ratio du statut d'occupation 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. L'objectif est de valider le besoin en résidence secondaire scénarisé principalement sur la hausse au fil de l'eau du parc. Le PLUI pourrait être revu selon les conclusions.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	6	Aucun logement vacant supplémentaire	Calcul du nombre unitaire de résidences vacantes et du poids de la catégorie dans les statuts d'occupation du parc de logements.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
INSEE	Nombre de résidences vacantes en 2013 et ratio du statut d'occupation 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 202-2028. Le PLUI a programmé aucun logement vacant supplémentaire. L'évaluation devra permettre de scénariser la mise en œuvre d'un PLH en fonction de l'évolution du nombre de logements vacants.		
Axe 2 : Vers un projet urbain intégré : l'urbanisme de greffe				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	7	Adapter les formes urbaines et réaliser des orientations d'aménagement et de programmation sur chaque secteur à urbaniser ou à restructurer	Néant	Analyse cartographique, textuelle et thématique
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Orientations d'Aménagement	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre, bien		

et de Programmation et Règlement écrit		permis d'intégrer les nouveaux projets aux sites existants. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Axe 3 : Une meilleure consommation de l'espace pour un projet durable				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	8	Prioriser la densification urbaine sur les pôles, en appliquant une densité dégressive adaptée à la commune	Évaluer la consommation foncière selon une analyse diachronique telle que celle menée par le diagnostic du présent PLUI. Calculer le foncier consommé à partir des fichiers SITADEL et des logiciels d'instruction des permis de construire	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
BD-Ortho SITADEL INSEE Logiciel d'instruction	2013 6 ans A chaque modification ou révision du PLUI		La première évaluation se fera sur la période 2019-2026. Il s'agira de vérifier la conformité de la consommation foncière au regard de l'objectif de 214 ha maximum en 2035.	

CHAPITRE II : EQUIPER LE TERRITOIRE, MISER SUR L'EFFICIENCE DES RESEAUX ET LA COMPLEMENTARITE DE L'OFFRE

FICHE ACTION 3 : PREFERER UNE OFFRE COMMERCIALE ET D'EQUIPEMENTS DE PROXIMITE

Axe 1 : Maintenir et développer une offre commerciale de proximité				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	9	Conforter les centralités commerçantes en évitant l'implantation de nouvelles unités commerciales de petite taille en périphérie	Quantifier le nombre de commerces présent en 2013 et au moment de l'évaluation. Les chiffres sont en fournir en ratio évolutifs et en unités. Ils doivent mettre en évidence les évolutions par types de surfaces commerciales.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
INSEE Répertoire des chambres consulaires	2013 3 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.	
Axe 2 : Conforter et accroître prioritairement le maillage des équipements en faveur de la jeunesse et de la santé				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	10	Maintenir l'offre scolaire existante	Comparer les chiffres par établissement des effectifs scolaires. Proposer un ratio évolutif ainsi qu'une évolution unitaire	Tableaux, graphique et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Inspection académique	2013 3 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. L'offre périscolaire sera adaptée à l'évolution de la population.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	11	Assurer la mise en réseau des maisons de santé et pérenniser l'hôpital	Établir un diagnostic de l'offre de santé et du fonctionnement en réseau avec l'hôpital.	Tableaux, graphique et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
INSEE Sources locales	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	12	Valoriser les équipements ludosportif de proximité qui participent à la vitalité du territoire	Proposer un état des lieux de l'existant, quantitatif et qualitatif, et un bilan chiffré des actions de réhabilitation menées.	Tableaux, graphique et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources locales	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.	

FICHE ACTION 4 : CONJUGUER DEVELOPPEMENT URBAIN ET CAPACITE DES RESEAUX ET DES MILIEUX

Axe 1 : Préserver la ressource en eau				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	13	Préserver la ressource en eau	Évaluation de l'évolution de la conformité des stations d'épuration et de leur charge hydraulique et organique.	Tableaux, graphique et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Gestionnaires réseaux	2013. 6 ans.		Il s'agit ici de s'assurer que le développement urbain sur les zones desservies par une station d'épuration n'engendrera pas des pollutions de la ressource en eau.	
Axe 2 : Adapter le territoire aux risques				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	14	Favoriser le développement des secteurs couverts par la défense incendie	Évaluation de la couverture de la défense incendie par commune	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
SDIS	2013 6 ans ou à chaque modification ou révision du PLUI		Il s'agit ici de s'assurer que l'ensemble des secteurs de développement du territoire est protégé contre le risque incendie.	
Axe 3 : Accompagner la desserte numérique				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	15	Accompagner la desserte numérique	Évaluation de la couverture numérique et des réseaux d'eau et électrique	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
INSEE	2013 6 ans ou à chaque modification ou révision du PLUI		Il s'agit ici de s'assurer que l'ensemble des secteurs de développement du territoire est desservi par les réseaux.	

FICHE ACTION 5 : LES MOBILITES DE DEMAIN AU CŒUR DU PROJET DE TERRITOIRE

Axe 1 : Une alternative à la voiture : l'essor des modes doux				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	16	Favoriser la création d'aires de covoiturage à proximité des axes structurants et des polarités	Évaluer le nombre d'aires de mobilités réalisé	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. En 2028, les aires de mobilités prioritaires devraient être engagées ou réalisées.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	17	Encourager la diffusion de bornes de recharge électrique sur les pôles	Évaluer le nombre de bornes de recharge électrique réalisé	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. En 2028, les aires de mobilités prioritaires devraient être engagées ou réalisées.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	18	Améliorer la sécurité des usagers	Évaluation de la réalisation des emplacements réservés dédiés à la sécurisation des mobilités et évaluer les nouveaux besoins	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		Il s'agit ici de s'assurer que les mobilités sur le territoire sont sécurisées.	
Axe 2 : Des mobilités au service du développement territorial				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	19	Faciliter le stationnement aux abords des centre-bourgs afin de conforter le commerce	Évaluation de la réalisation des emplacements réservés dédiés au stationnement et évaluer les nouveaux besoins	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		Il s'agit ici de s'assurer que le stationnement sur les abords des centre-bourgs soient efficients et conformes aux besoins des usagers.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	20	Encourager l'aménagement piétonniers des centre-bourgs	Évaluation de la réalisation des emplacements réservés dédiés aux mobilités douces et évaluer les nouveaux besoins	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		Il s'agit ici de s'assurer que les liaisons douces, sur le territoire, soient optimales.	

CHAPITRE III : VALORISER L'ECONOMIE LOCALE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

FICHE ACTION 6 : ASSURER ET VALORISER LES VOCATIONS ECONOMIQUES

Axe 1 : Assurer un développement économique et démographique synchrone				
Hierarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	21	Optimiser l'autonomie économique en équilibrant le rapport emplois/actifs	Comparaison entre le nombre d'emplois et d'actifs en 2013 et celle de la date échéance.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
INSEE	2013 6 ans		Il s'agit de rendre compte du taux de concentration d'emploi et de vérifier qu'il tend vers un ratio de 100.	
Hierarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	22	Encourager l'accueil d'entreprises créatrices d'emplois	Établir un diagnostic complet des zones d'activités aménagées et de la commercialisation effectuée.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		Il s'agit de rendre compte des actions menées en matière d'acquisition, aménagement, réaménagement et commercialisation du foncier à usage économique.	
Axe 2 : Pérenniser le modèle économique				
Hierarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	23	Promouvoir un modèle de développement au sein duquel, chaque système productif a sa place	Établir un bilan chiffré de l'activité secondaire, des ressources agricole et sylvicole et de leur évolution.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes ONF Chambre d'agriculture	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.	
Hierarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	24	Permettre aux entreprises locales d'évoluer sur place	Établir un diagnostic complet des zones d'activités aménagées, de la commercialisation effectuée et des besoins des acteurs en place.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		Il s'agit de quantifier les actions menées en matière d'acquisition, aménagement, réaménagement et commercialisation du foncier à usage économique ainsi que des besoins de développement des entreprises locales. Une attention particulière sera portée aux activités économiques qui ne sont pas inscrites dans les zones dédiées afin de faciliter ou permettre leur développement.	

Axe 3 : Profiter du fait résidentiel et du développement des nouvelles technologies

Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	25	Faciliter l'artisanat, la construction et les services induits par le fait résidentiel	Établir un bilan chiffré du foncier à usage d'activité disponible par acquisition ou propriété. Établir un bilan du foncier en friche et des mesures de réhabilitation engagées. Établir un diagnostic complet des zones d'activités aménagées et de la commercialisation effectué	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes	2013 6 ans	Il s'agit de rendre compte des actions menées en matière d'acquisition, aménagement, réaménagement et commercialisation du foncier à usage économique.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	26	Promouvoir le développement de l'offre de commerces et de services sur les pôles	Établir un diagnostic complet des zones d'activités aménagées et de la commercialisation effectuée.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes	2013 6 ans	Il s'agit de quantifier les actions menées en matière d'acquisition, aménagement, réaménagement et commercialisation du foncier à usage économique.		

FICHE ACTION 7 : CONFORTER LE RÔLE ECONOMIQUE ET PAYSAGER DE L'AGRICULTURE ET DE LA FILIERE BOIS

Axe 1 : Préserver la pratique pour renforcer l'identité				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	27	Considérer l'agriculture et l'agroforesterie d'abord comme un outil économique	Établir un bilan chiffré de l'activité agricole et sylvicole et de leur évolution.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes ONF Chambre d'agriculture	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	28	Considérer l'agriculture et l'agroforesterie comme des activités qui entretiennent les paysages et sauvegardent le cadre de vie	Faire un bilan chiffré de l'utilisation des terrains exploités.	Tableaux et graphiques
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes ONF Chambre d'agriculture	2013. 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de veiller à la réutilisation des surface boisés à des fins agricoles ou sylvicoles.	
Axe 2 : Construire un projet soucieux du maintien de l'outil agricole et agroforestier				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	29	Préserver les espaces agricoles afin de faciliter le maintien et le développement des activités	Comptabiliser les surfaces agricoles consommées et proposer une analyse par type de parcelles : déclarées à la PAC ; incluses dans un vaste îlot ; incluses dans un périmètre de vigilance, incluses dans un plan d'épandage.	Tableaux et graphiques
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Logiciel d'instruction	2013 3 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	30	Limitier les conflits d'usage en prenant en compte les productions agricoles et les pratiques	Évaluer le nombre de projets réalisés et leur impact sur l'activité agricole. Évaluer la modération de la consommation de l'espace.	Tableaux, graphiques et cartographie

Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
BD-Ortho SITADEL INSEE Logiciel d'instruction	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier la conformité de la consommation foncière au regard de l'objectif de consommation maximum en 2035 et de vérifier l'impact des extensions de l'habitat existant sur l'activité agricole.	
Axe 3 : Promouvoir l'évolution des activités				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	31	Permettre les changements de destination de bâtiments agricoles	Chiffrer les changements de destination opérés.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Logiciel d'instruction	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.	
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	32	Permettre les projets favorisant la production d'énergies renouvelables	Établir un bilan chiffré de la production d'énergie diversifiée. Il devra rendre compte des projets réalisés et en cours par type de production.	Tableaux et graphiques
Source de données	Point de départ et périodicité		Commentaires	
Sources internes	2013 6 ans		La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il sera particulièrement surveillé l'atteinte des objectifs de l'Etat en la matière et les besoins en foncier et projets à ajuster en conséquence.	

FICHE ACTION 8 : ASSURER LA COMPETITIVITE DU SECTEUR SECONDAIRE

Axe 1 : Intégrer les zones d'activités				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	33	Adapter le mode d'aménager aux attentes des entreprises et des salariés	Néant	Analyse cartographique, textuelle et thématique
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Orientations d'Aménagement et de Programmation et règlement écrit	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre bien permis d'intégrer les nouveaux projets aux sites existants. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	34	Prévoir l'intégration paysagère des zones d'activités pour les rendre attractives	Néant	Analyse cartographique, textuelle et thématique
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Orientations d'Aménagement et de Programmation et règlement écrit	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre bien permis d'intégrer les nouveaux projets aux sites existants. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Axe 2 : Porter un développement cohérent				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	35	Assurer la maîtrise foncière pour répondre aux besoins des entreprises	Établir un bilan chiffré du foncier à usage d'activité disponible par acquisition ou propriété. Établir un bilan du foncier en friche et des mesures de réhabilitation engagées. Établir un diagnostic complet des zones d'activités aménagées et de la commercialisation effectuée.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes Logiciel d'instruction	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de veiller à ce que les capacités d'accueil des zones d'activités répondent aux attentes des entreprises.		

Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	36	Évaluer les espaces disponibles dans les zones d'activités	Établir un bilan chiffré du foncier à usage d'activité disponible par acquisition ou propriété. Établir un bilan du foncier en friche et des mesures de réhabilitation engagées. Établir un diagnostic complet des zones d'activités aménagées et de la commercialisation effectuée.	Tableaux, graphiques et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
BD-Ortho SITADEL INSEE Sources internes Logiciel d'instruction	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de veiller à ce que les capacités d'accueil des zones d'activités répondent aux attentes des entreprises.		

FICHE ACTION 9 : METTRE EN VALEUR LES ATOUTS DU SITE ET ADAPTER L'OFFRE TOURISTIQUE

Axe 1 : Valoriser les richesses patrimoniales				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	37	Inscrire le territoire dans un réseau touristique	Établir un bilan chiffré des actions privées et publiques en faveur de la réhabilitation de l'offre touristique.	Tableaux et graphiques
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	38	Valoriser les paysages et le patrimoine afin de créer une perception toujours positive du territoire	Néant	Analyse cartographique, textuelle et thématique
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Orientations d'Aménagement et de Programmation et règlement écrit	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre bien permis d'intégrer les nouveaux projets aux sites existants. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	39	Aménager les entrées de bourgs ou de hameaux pour valoriser la perception des sites	Néant	Analyse cartographique, textuelle et thématique
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Orientations d'Aménagement et de Programmation et règlement écrit	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre bien permis d'intégrer les nouveaux projets aux sites existants. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Axe 2 : Définir les conditions de renforcement de l'hébergement				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	40	Soutenir des projets innovants, s'ils répondent notamment à des exigences de qualité	Faire un recensement des projets structurants	Tableaux
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.		

CHAPITRE IV : L'ENVIRONNEMENT, FONDATEUR D'UN PROJET DE TERRITOIRE DURABLE

FICHE ACTION 10 : LE PAYSAGE ET LE PATRIMOINE, ATOUTS MAJEURS DE LA QUALITE DE VIE ET DE L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE

Axe 1 : Sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	41	Sauvegarder les monuments historiques et les sites inscrits et s'engager dans une démarche de réalisation de Périmètre Délimité des Abords pour adapter les zones de protection	Établir un bilan chiffré des actions en faveur de la protection des monuments historiques et sites inscrits.	Tableaux et graphiques
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	42	Repérer et préserver le patrimoine vernaculaire	Établir un bilan chiffré des actions privées et publiques en faveur de la préservation du patrimoine vernaculaire.	Tableaux
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2019-2025.		
Axe 2 : Maintenir et valoriser la qualité paysagère				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	43	Préserver et valoriser les éléments structuraux du paysage	Faire un bilan des secteurs classés Ap et Np et évaluer leur impact sur le document.	Tableaux et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.		
Axe 3 : Un développement urbain soucieux de la protection du patrimoine paysager				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	44	Élaborer les nouveaux projets urbains en s'appuyant sur la qualité du patrimoine bâti existant et des formes urbaines traditionnelles	Néant	Analyse cartographique, textuelle et thématique

Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Orientations d'Aménagement et de Programmation et règlement écrit	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre bien permis d'intégrer les nouveaux projets aux sites existants. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Hierarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	45	Prioriser la densification des enveloppes urbaines existantes	Évaluer la consommation foncière selon une analyse diachronique telle que celle menée par le diagnostic du présent PLUI. Calculer le foncier consommé à partir des fichiers SITADEL et des logiciels d'instruction des permis de construire et en déduire les potentiels de densification existants.	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
BD-Ortho SITADEL INSEE Logiciel d'instruction	2013 6 ans A chaque modification ou révision du PLUI	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.		

FICHE ACTION 11 : PRESERVER LA BIODIVERSITE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE

Axe 1 : Conforter les réservoirs de biodiversité de la trame verte et bleue				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	46	Protéger les forêts dont les forêts anciennes et mûres	Lors du bilan de la consommation foncière, distinguer la consommation des forêts dont les forêts anciennes et mûres.	Cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Sources internes / PNR	2013 6 ans A chaque modification ou révision du PLUI	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Cet indicateur est complémentaire à l'indicateur 45.		
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Complémentaire	47	Protéger les zones humides	Établir un bilan cartographique et chiffré des zones humides inventoriées dans les zones AU et pour lesquelles une prescription de protection a été établie.	Analyse cartographique et chiffrée
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
OAP et règlement écrit	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre bien permis d'intégrer et protéger les zones humides. La surface totale des zones humides protégées sera ainsi calculée. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Axe 2 : Maintenir et restaurer les continuités écologiques de la trame verte et bleue				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	48	Préserver et valoriser la trame végétale jouant un rôle de corridor écologique	Établir un bilan cartographique de la trame végétale (alignements, haies) inventoriées dans les zones AU et pour lesquelles une prescription de protection a été établie.	Analyse cartographique
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
OAP et règlement écrit	Néant 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028. Il s'agira de vérifier que les OAP du PLUI aient, lors de leurs mises en œuvre bien permis d'intégrer et protéger la trame végétale. Au besoin, les OAP du PLUI, ainsi que le règlement écrit pourraient évoluer.		
Axe 3 : Concilier la conservation de la biodiversité et le développement				
Hiérarchie	Libellé de l'indicateur		Mode de calcul	Mode de représentation
Stratégique	49	Protéger les habitats naturels et d'espèces d'intérêt communautaire	Faire un bilan de la liste des espèces et habitats naturels d'intérêt communautaire inventoriés sur les sites Natura 2000.	Tableaux et cartographie
Source de données	Point de départ et périodicité	Commentaires		
Documents d'Objectifs Natura 2000	2013 6 ans	La première évaluation se fera sur la période 2022-2028.		

